



ANTIGERME BRABANT BASIC

Date d'émission 21-août-2013

Date de révision 31-juil.-2017

Numéro de révision: 3

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Code produit ZAI13
Nom du produit ANTIGERME BRABANT BASIC
Synonymes CHLORPROPHAME 300 G/L EC
Substance pure/préparation Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Inhibiteur de germination de pommes de terre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur NEO-FOG SAS
3 rue ampère Zone Artisanale
59236 FRELINGHIEN
Tél : 03.20.48.80.00
fax : 03.20.48.80.33
Adresse e-mail fds.cerexagri@uniphos.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**
France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Cancérogénicité	Catégorie 2 - H351
STOT - exposition répétée	Catégorie 2 - H373
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 4 - H413

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation nationale

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

3. Composition/informations sur les composants

3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Chlorpropham	202-925-7	101-21-3	30 - 40	-	STOT RE 2 (H373) Carc. 2 (H351) Aquatic Chronic 2 (H411)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Ingestion	NE PAS faire vomir Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison
Inhalation	Amener la victime à l'air libre Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Dioxyde de carbone (CO2)
Mousse
Poudre sèche

Moyens d'extinction appropriés Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial La combustion produit des émanations très incommodantes et toxiques

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres
Éviter le contact avec la peau et les yeux
Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines
Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée
S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail

Mesures d'hygiène

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition	Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Aucune information disponible
Concentration prévisible sans effet (PNEC)	Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques	Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
-----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	-.
Protection de la peau	-.
Protection des mains	-.
Protection respiratoire	-

Autres équipements de protection	<ul style="list-style-type: none"> - Pour l'opérateur, porter : <ul style="list-style-type: none"> • pendant le mélange / remplissage et autres phases de préparation de l'application et le nettoyage du matériel de pulvérisation. - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; - Bottes de protection en caoutchouc-nitrile recommandés satisfaisant aux exigences des normes EN 13 832-3 ou ISO 20345 ; - Combinaison de travail (cotte en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant ; - EPI partiel (tablier ou blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ; - Protection des yeux ou de la face, protection optimale de type masque ou demi-masque de type filtration FFP2, est ainsi fortement préconisée. • pendant l'application <ul style="list-style-type: none"> - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ; - Combinaison de travail (cotte en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m²) avec traitement déperlant ; Pour le travailleur, porter des gants en nitrile et une combinaison de protection de catégorie III type 5/6.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Aucune information disponible

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Jaune clair
État physique	Liquide
	Concentré émulsionnable
Odeur	Aucune information disponible

Propriété	VALEURS	Remarques/ Méthode
pH	5.99	(1% solution)
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible	
Point/intervalle d'ébullition	Indisponible	Aucune information disponible
Point d'éclair	> 100 °C	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Tension superficielle	34 mN/m	
Densité relative	1.00	
Hydrosolubilité	Miscible dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité	51-52 mPas	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV	Aucune information disponible
---------------	-------------------------------

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition

10.5 Matières incompatibles

Acides
Oxydants

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxydes phosphoreux et composés arsenicaux toxiques.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effets locaux

Inhalation	Pas d'information disponible.
Contact oculaire	Pas d'irritation oculaire.
Contact avec la peau	Pas d'irritation de la peau.
Ingestion	Pas d'information disponible.

DL50 orale	5000 mg/kg (rat)
DL50 cutanée	> 2000 mg/kg (rat)

Toxicité chronique

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible.

Sensibilisation peau: N'a pas d'effet sensibilisant.

Effets cancérogènes Aucune information disponible

Effets mutagènes Aucune information disponible

Effets sur la reproduction Aucune information disponible

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 4.88 mg/L
EC50/48h/Daphnia = 11.76 mg/L
CL50/poisson/96 h = 45.11 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
No de déchet suivant le CED	020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
AUTRES INFORMATIONS	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	
14.3 Classe de danger	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Danger pour l'environnement	
14.6 Dispositions spéciales	

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	
14.3 Classe de danger	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Danger pour l'environnement	
14.6 Dispositions spéciales	

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	
14.3 Classe de danger	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Danger pour l'environnement	
14.6 Dispositions spéciales	

15. Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Rubriques ICPE Non concerné

Homologation n° : 2090067

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
EINECS/ ELINCS	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
Chine	-
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. Autres informations**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Date de révision 31-juil.-2017

Remarque sur la révision -

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de données de sécurité